

**ERNST & YOUNG et Autres**  
1/2 place des saisons  
92400 COURBEVOIE – Paris-La Défense 1  
S.A.S. à capital variable

**APLITEC**  
4-14 rue Ferrus  
75014 PARIS  
S.A.S. au capital de 2.386 360 €

## **AVANQUEST SOFTWARE**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LA REDUCTION DU CAPITAL**

**ASSEMBLEE GENERALE DU 12 MARS 2015  
DIXIEME RESOLUTION**

**ERNST & YOUNG et Autres**  
1/2 place des saisons  
92400 COURBEVOIE – Paris-La Défense 1  
S.A.S. à capital variable

**APLITEC**  
4-14 rue Ferrus  
75014 PARIS  
S.A.S. au capital de 2.386 360 €

**AVANQUEST SOFTWARE**  
**Siège social : Immeuble Vision Défense 89/91 Boulevard National**  
**92257 LA GARENNE COLOMBES**

RCS NANTERRE B 329 764 625

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**SUR LA REDUCTION DU CAPITAL**

**ASSEMBLEE GENERALE DU 12 MARS 2015**  
**DIXIEME RESOLUTION**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-204 du code de commerce en cas de réduction du capital, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 12 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour réaliser cette opération.

Le montant de cette réduction du capital sera imputé sur les pertes de l'exercice clos le 30 juin 2014 affectées au compte « report à nouveau ».

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières. Nos travaux ont consisté notamment à vérifier que la réduction du capital envisagée ne ramène pas le montant du capital à des chiffres inférieurs au minimum légal et qu'elle ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de cette opération qui réduira le capital de votre société d'un montant compris entre € 22 486 916.25 et € 26 984 299.50 par voie de réduction de la valeur nominale de chaque action composant le capital social de la Société, qui passerait d'une valeur nominale de 1 € à une valeur nominale comprise entre 0,10 € et 0,25 €

Fait à Paris la Défense et Paris, le 19 février 2015

Les Commissaires aux comptes

**ERNST & YOUNG et Autres**

**APLITEC**

Franck SEBAG

Pierre LAOT